

Prise en charge: 2,00 €  
Tarif kilométrique A : 0,74 €  
Tarif kilométrique B : 1,11 €  
Tarif kilométrique C : 1,48 €  
Tarif kilométrique D : 2,22 €  
Attente par heure (jour et nuit) : 28,30 €

#### Les explications pour les tarifs :

**Prise en charge jour et nuit :** c'est la prise en charge, soit le montant de départ du compteur lors de sa mise en marche.

**Tarif kilométrique A :** tarif pour un kilomètre, applicable pour une course aller et retour en journée du lundi au samedi inclus.

**Tarif kilométrique B :** tarif pour un kilomètre, applicable pour une course aller et retour de nuit du lundi au samedi inclus ou de jour et de nuit les dimanches et jours fériés.

**Tarif kilométrique C :** tarif pour un kilomètre, applicable pour une course aller simple en journée du lundi au samedi inclus.

**Tarif kilométrique D :** tarif pour un kilomètre, applicable pour une course aller simple de nuit du lundi au samedi inclus ou de jour et de nuit les dimanches et jours fériés.

**Attente par heure (jour et nuit) :** tarif horaire, il s'enclenche automatiquement dès que le compteur est en marche et que le véhicule est à l'arrêt (embouteillage, attente du client) ou en alternance avec le tarif kilométrique lorsque la vitesse de roulage du véhicule est inférieure à la valeur de vitesse obtenue par le tarif horaire divisé par le tarif kilométrique appliqué (dans ce cas la comptabilisation par le tarif kilométrique s'arrête).

**Les horaires de jour ou de nuit :** le jour 7h - 19h - la nuit 19h - 7h.

Pour les courses de petite distance (le tarif minimum, supplément inclus) quel que soit le montant affiché au compteur la somme à payer, **ne peut être inférieure à 6,20 €.**

**Des suppléments tarifaires sont applicables pour transport de bagages ou de colis, transport d'un 4ème passager, transport d'animaux, prise en charge à l'aéroport ou à la gare, frais de péage:**

**Bagage :** à condition qu'il soit transporté dans le coffre par le chauffeur, le transport de tout bagage de plus de 5 kg pourra donner lieu à la perception d'un supplément de 0,79 €.

**4ème personne adulte :** le transport d'une 4ème personne adulte dans des véhicules autorisés à transporter cinq personnes pourra donner lieu à la perception d'un supplément de 1,51 €.

**Animaux :** le transport d'animaux pourra donner lieu à un supplément de 0,89 €.

**Prise en charge à l'aéroport Bordeaux-Mérignac ou à la gare St. Jean** pourra donner lieu à un supplément de 0,72 € par course.

**Péage :** les droits de péage peuvent également être facturés en sus pour les parcours en charge exclusivement.